

Services aux entreprises

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration



Les programmes pilotes d'immigration permanente

Une voie de choix pour s'établir au Québec

Profitez d'un programme pilote qui permet aux travailleuses et aux travailleurs étrangers temporaires du secteur de la transformation alimentaire de s'installer de façon permanente avec leur famille après avoir acquis une expérience de travail au Québec.

Les avantages pour votre entreprise

Un programme pilote pour répondre à la **rareté de main-d'œuvre** dans le secteur de la transformation alimentaire au Québec.

Chaque année, le programme permet de **sélectionner 550 personnes accompagnées des membres de leur famille**.

Ce programme pilote permet **d'augmenter la rétention en emploi** dans votre entreprise et dans votre région.

Les conditions de sélection des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires

- Communiquer en français à l'oral de façon autonome ;
- Détenir un diplôme correspondant minimalement au Québec à un diplôme d'études secondaires ou à un diplôme d'études professionnelles ;
- Avoir acquis une expérience de travail au Québec dans un emploi et un secteur admissibles pendant au moins 24 mois ;
- Occuper un emploi **admissible** dans le secteur de la transformation alimentaire au Québec au moment de la présentation de la demande.

Consultez tous les détails sur les [conditions de sélection](#) ainsi que sur les professions visées par ce programme. Pour toutes questions portant sur ce programme pilote ou pour en savoir plus sur les services aux entreprises offerts dans votre région, consulter la page [Obtenir un accompagnement](#). Vous pourrez :

- Créer votre profil sur la [plateforme Arrima](#) ;
- Remplir une demande en ligne pour un accompagnement personnalisé.